

Règlement graphique

Grand territoire



Arrêté par délibération du Conseil Municipal du 8 novembre 2019

Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 20 mai 2021



Fond : cadastre PCI 02/2021



1/9000e

Plan 4.2.1

- ZONES DU PLU**
- Ua1 : Secteur à vocation mixte d'habitat ancien du chef-lieu de La Giettaz
 - Ua2 : Secteur à vocation mixte de forte densité en renforcement du chef-lieu
 - Ub : Secteur à vocation mixte de densité modérée
 - Uc : Secteur à vocation touristique de la Villa Jeanne d'Arc
 - AU : Secteur d'urbanisation future
 - N : Secteurs, équipés ou non, à protéger en raison de la qualité des sites, milieux naturels, des paysages
 - Ns : Secteur naturel correspondant au domaine skiable
 - Nsr : Secteur du domaine skiable accueillant des restaurants d'altitude
 - Nt : Secteur touristique du Col des Aravis
 - A : Secteur agricole, équipés ou non, à protéger en raison de la richesse agronomique
 - Ap : Secteur agricole protégé pour sa valeur agronomique et paysagère

- PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES**
- Zones humides protégées au titre de l'article L151.23
 - Secteur concerné par une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation)
 - Bâtiments pouvant changer de destination au titre de l'article L151.11 2°
 - Trame de salubrité publique R151.34 1° au regard de la ressource en eau potable : constructions interdites sauf exceptions
 - Emplacement réservé

- ÉLÉMENTS INFORMATIFS SUR LES BÂTIMENTS**
- Bâtiment d'élevage
 - Chalet alpage
 - Construction nouvelle ou autorisée non cadastrée

- PROTECTION FACE AUX RISQUES NATURELS** (se reporter à l'annexe 5.2 du PLU)
- Périmètre d'étude du PPRn (se reporter en annexe 5.2 du PLU)
 - Zones à risque fort du PPRn : inconstructibles

Liste des Emplacements Réservés :

ER n°	Destination	Bénéficiaire	Lieu	Surface (m²)
1	Espace public et parking	Commune	Chef-lieu	474
2	Équipement public	Commune	Chef-lieu	98
3	Équipement public	Commune	Chef-lieu	632
4	Implémentation de collecteurs d'ordures ménagères	Commune	Grand Maison	67
5	Implémentation de collecteurs d'ordures ménagères	Commune	La Calèche	38
6	Aménagement de voirie	Commune	Sur la Nert	307
7	Implémentation de collecteurs d'ordures ménagères	Commune	Le Blélay	40
8	Cheminement piéton	Commune	Chef-lieu	342

